



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 10 mars 2022

Le dix mars deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 4 mars 2022

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 15 - Votants : 16

Présents : Mr Benoît COUTEAU, Mr Stéphane ENTÈME, Mr Pascal BOUTON, Mme Françoise MÉNARD, Mme Linda GABORIAU, Mme Hélène QUÉMERÉ, adjoints au Maire, Mr Christian MAILLARD, Mme Sylvie CHATELLIER, Mr Rodolphe BORRÉ, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mr Richard LOPEZ, Mr Sébastien BESSON, Mme Magalie RAVELEAU DUAUT, Mme Émilie BOUTSIOU, Mme Gwladys BRANGER

Absente excusée : Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à Mr Rodolphe BORRÉ)

Secrétaire de séance: Mme Émilie BOUTSIOU

2022-03-10-001 – AUTORISATION DE LANCER UN NOUVEAU MARCHÉ DE RESTAURATION

Considérant ce qui suit :

Le marché de restauration conclu avec la société Océane restauration se termine à la fin de l'année scolaire 2021/2022. Il convient de lancer une nouvelle consultation relative au marché de restauration.

Le marché a pour objet la fourniture de repas en liaison froide par une entreprise au restaurant scolaire, au centre de loisirs et à la petite crèche. L'entreprise devra assurer les prestations suivantes :

- Élaboration des menus satisfaisant à des exigences d'apports énergétiques et d'équilibre nutritionnel en rapport avec l'âge des consommateurs. Chaque menu doit être issu de l'agriculture biologique à hauteur minimale de 90% du grammage du repas. Les éléments du menu devront principalement être d'origine locale ou a minima issu de l'agriculture Française.
- Livraison des repas pour la restauration scolaire, le centre de loisirs (mercredi et vacances scolaires) et la petite crèche.

La durée du marché est fixée à un an reconductible tacitement 3 fois un an pour ne pas excéder une durée de 4 ans.

Le marché est à bons de commandes avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un montant maximum annuel de 150 000 € HT. Pour information, en 2020 les factures réglées à Océane Restauration représente un montant de 85 220,11 € TTC et en 2021 un montant de 108 340,18 € TTC.

Au regard du seuil de passation des marchés publics de fournitures courantes et de services, la procédure de consultation est l'appel d'offres ouvert.



Au regard de ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- d'autoriser le lancement de la consultation relative au marché de restauration en appel d'offres ouvert pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un montant maximum annuel de 150 000 € HT.
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives au lancement de cette consultation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE le lancement de la consultation relative au marché de restauration en appel d'offres ouvert pour une durée d'un an reconductible tacitement 3 fois un an, avec un montant minimum annuel de 50 000 € HT et un montant maximum annuel de 150 000 € HT;
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions relatives au lancement de cette consultation.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Registre certifié conforme,
Le Maire,
Benoît COUTEAU